



MUNICIPALITE

Préavis 2016– 2021 / N° 58

Demande de crédit d'étude pour l'aménagement de la route de la Vallée, du chemin de Jolimont et du chemin du Grand-Pré

Rolle, le 01.03.2021

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis fait suite au préavis 2016-2021 / N° 11, adopté par le Conseil communal en séance ordinaire du 31 janvier 2017, validant le projet d'aménagement de la route de la Vallée, du chemin de Jolimont et du chemin du Grand-Pré.

Il a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de 300'252 fr. TTC, couvrant les honoraires suivants :

- les prestations déjà fournies pour la mise à l'enquête publique en 2014, en parallèle à la première enquête pour le Plan de quartier (ci-après PQ) « Gare Nord – Schenk », des projets d'aménagement de la route de la Vallée, du chemin de Jolimont et du chemin du Grand-Pré, qui s'élèvent à 138'702 fr. TTC.
- les prestations à fournir pour les phases de mise en œuvre des projets routiers, à savoir l'appel d'offres, la réalisation et l'entretien (phases 41 à 53), qui s'élèvent à 161'550 fr. TTC.

1. PREAMBULE

La réalisation des projets routiers est liée à la mise en œuvre du PQ « Gare Nord – Schenk », qui induit une reconfiguration importante des espaces routiers adjacents et internes. Les projets routiers ont été développés en parallèle à l'étude du PQ et ont fait l'objet d'une coordination étroite. Pour mémoire, deux procédures de planifications routières ont été menées simultanément avec celle du PQ.

2. DESCRIPTION DU PROJET

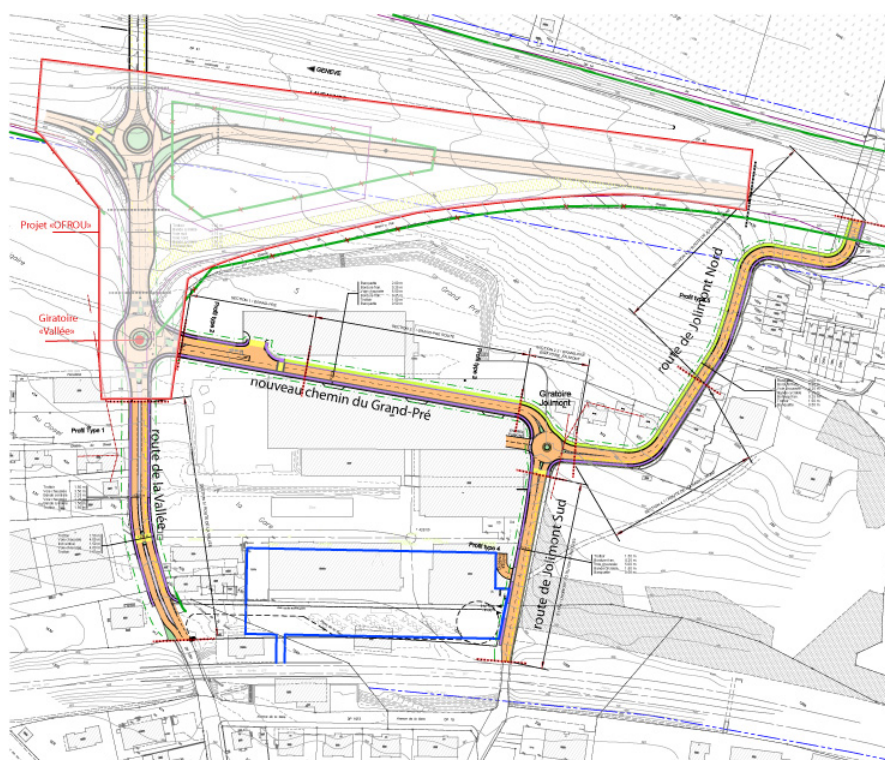
Pour rappel (selon extrait du Préavis 2016-2021 – N° 11), le présent préavis concerne les projets routiers cantonaux (route de la Vallée) et communaux (chemin de Jolimont et chemin du Grand-Pré) et portent sur les aménagements suivants :

1. route de la Vallée, entre le carrefour d'accès au PQ dit « giratoire de la Vallée » et le passage inférieur CFF (PI) dit « PI de Gimel » ;
2. chemin du Grand-Pré, entre le carrefour d'accès au PQ dit « giratoire de la Vallée » et le chemin de Jolimont ;
3. chemin de Jolimont sur les communes de Rolle et Mont-sur-Rolle, entre le PI CFF et le passage supérieur de l'A1.

Le projet, depuis la phase 31 (étude préliminaire) à la phase 33 (mise à l'enquête) a été mené par le bureau Monod-Piguet + Associés SA dans le cadre du PQ « Gare Nord – Schenk » qui a fixé des principes d'accès aux différentes zones :

- le principe d'accès à la zone industrielle par le nouveau chemin du Grand-Pré ;
- le principe d'accès à la place de la Gare, réservé aux transports publics, aux transports liés à l'exploitation de la gare et de l'infrastructure ferroviaire, aux cyclistes, aux éventuels taxis, aux véhicules d'urgence, à la livraison des commerces situés dans la zone de centre, aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux usagers des places de stationnement existantes en surface, tant que celles-ci sont maintenues ;
- les principes d'accès au parking souterrain P+R, y compris par le chemin de Jolimont.

Ces principes d'accessibilité ont demandé une adaptation des profils de routes et chemins existants en lien avec les charges de trafic qu'ils seront amenés à recevoir ou avec les aménagements rendus nécessaires.



Plan de situation des projets routiers Monod Piguet

Aménagement de la route de la Vallée

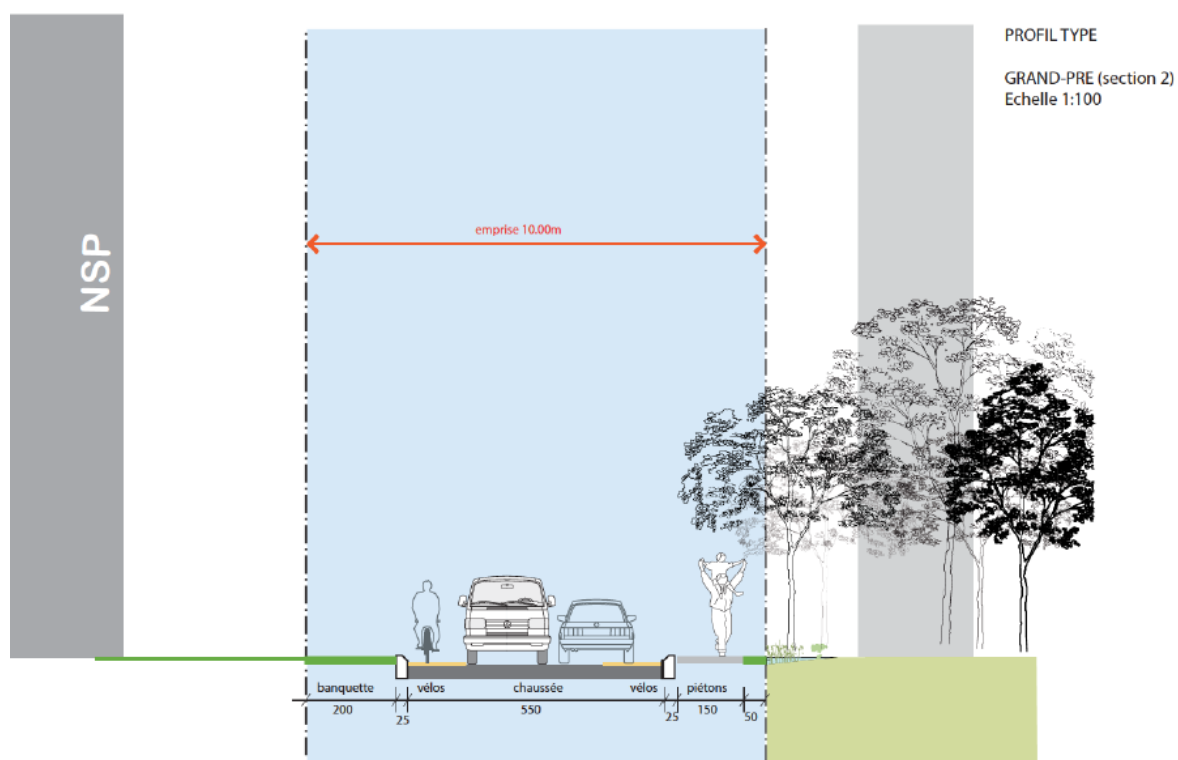
L'aménagement concerne le tronçon compris entre le nouveau giratoire de la route de la Vallée (accès au quartier) et le passage sous voies CFF (« PI de Gimel »). Sur ce tronçon, le projet est essentiellement caractérisé par la création d'une bande centrale assurant les fonctions suivantes :

1. mise à disposition, hors du flux du trafic principal et sans emprise sur la voie de circulation descendante de la route de la Vallée, d'un espace de stockage pour les bus accédant à la place de la Gare en provenance de la jonction autoroutière ;
2. mise à disposition d'une zone de « balayage » des bus sortant de la place de la Gare en tourner-à-droite, également sans emprise sur la voie de circulation descendante de la route de la Vallée ;
3. possibilité d'implantation d'îlots de protection pour la traversée piétonne de la route de la Vallée (route cantonale en agglomération).

L'aménagement d'une bande cyclable est réalisable dans le sens montant en direction de la jonction autoroutière (projet en cours d'étude).

Le carrefour d'accès au PQ « Gare Nord - Schenk », soit route de la Vallée / nouveau chemin du Grand-Pré, sera aménagé en giratoire de 28 m de diamètre avec une voie d'entrée sur chaque branche et une voie de circulation à l'anneau. A noter que ce giratoire fait partie du projet de l'OFROU (jonction autoroutière). Le carrefour d'accès à la place de la Gare intègre les équipements de régulation lumineuse facilitant les conditions de circulation (mise en place de feux avec régulation prioritaire en faveur des bus).

Aménagement du nouveau chemin du Grand-Pré



La variante retenue par les communes de Rolle et Mont-sur-Rolle consiste en une mise en œuvre de routes communales, avec un régime 50 km/h, et la réalisation d'un giratoire au carrefour chemin du Grand-Pré / chemin de Jolimont et l'aménagement de bandes cyclables sur ces deux axes.

Le tronçon ouest du chemin du Grand-Pré, entre le « giratoire Vallée » et l'accès au NSP, est aménagé avec une voie de présélection de « tourner-à-gauche ». De plus, un plateau surélevé sera aménagé pour identifier l'itinéraire de mobilité douce entre la gare CFF, le quartier immobilier et le NSP. Le carrefour entre le chemin du Grand-Pré et le chemin de Jolimont sera aussi aménagé sous la forme d'un giratoire franchissable, dit « giratoire Jolimont », dont l'une des branches dessert le parking nord du quartier immobilier.

Aménagement du chemin de Jolimont, au nord des voies CFF

Le tronçon nord du chemin de Jolimont, sis sur les communes de Rolle et de Mont-sur-Rolle, sera aménagé de la même manière que le chemin du Grand-Pré et sera complété par le marquage d'une bande cyclable de 1.50 m de largeur dans le sens de la montée.

Le tronçon sud du chemin de Jolimont, entre le carrefour Grand-Pré / Jolimont et le passage sous voies CFF, présente un trottoir aménagé le long du futur quartier IMMO, sous la forme d'un trottoir continu au niveau des accès aux différents parkings souterrains du projet IMMO et du P+R.

3.	FINANCEMENT
-----------	--------------------

A noter que le projet OFROU (jonction autoroutière) fait l'objet d'une convention entre le Canton, la Région de Nyon, Schenk SA et la Commune de Rolle. Cette convention a fixé l'engagement de chaque partie à participer au financement de l'ouvrage ainsi que la clé de répartition des frais.

Le principe de répartition des frais induits par la réalisation de l'étude des projets routiers, **objet du présent préavis**, est également fixé par convention entre les propriétaires inclus dans le PQ « Gare Nord – Schenk » et la Commune de Rolle. À noter que la Commune de Mont-sur-Rolle s'est engagée, sous réserve de l'approbation de son Conseil communal, à participer aux frais d'aménagement du chemin de Jolimont et du chemin du Grand-Pré.

4.	ASPECTS FONCIERS
-----------	-------------------------

L'actuel chemin du Grand-Pré fait l'objet de la parcelle N° 1438, inscrite au domaine privé de la Commune de Rolle. Cette parcelle sera échangée contre une surface équivalente issue de la parcelle propriété de Schenk SA (parcelle N° 427), pour être cédée au domaine public (DP).

Cette procédure doit être mise en œuvre rapidement dans le cadre de ce projet.

Rolle et Mont-sur-Rolle procéderont à une rectification de limites communales, par échange m² pour m², permettant ainsi la réalisation du chemin de Jolimont Nord, de manière à ce que chaque tronçon ait son assiette entièrement sur sa propre commune.

Le plan des emprises nécessaires à l'élargissement du DP ainsi que la modification de la limite territoriale, établi par le bureau de géomètre Belotti à Rolle, a précisé les surfaces à transférer. Ce plan a été produit pour la mise à l'enquête publique, à titre indicatif. La procédure d'expropriation doit être menée suite à l'approbation définitive du projet par le département compétent le 10 août 2020.

5. ASPECTS FINANCIERS

Ce projet d'aménagement de la route de la Vallée, du chemin de Jolimont et du chemin du Grand-Pré a été mené par le bureau d'études Monod-Piguet + Associés SA de 2014 à 2017. Une mise à jour a été faite en 2020 pour la suite du projet.

➤ Etude des phases SIA 31 à 33 (étude préliminaire à la mise à l'enquête)

Pour cet objet, une offre a été adressée aux Services techniques en date du 13 novembre 2017 pour la première partie et le bureau d'études Monod-Piguet + Associés SA a été mandaté pour les prestations des phases 31 à 33, pour le montant de 128'786 fr. HT (138'702 fr. TTC).

La répartition des frais concernant ces projets routiers fait partie de la convention qui a été signée avec les parties prenantes, à l'exception d'un propriétaire.

Cette répartition s'effectue sur le pourcentage mentionné dans la convention, soit :

Honoraires CHF HT	Mont-sur-Rolle (11.5%)	Rolle (55.4%)	Schenk SA (30.8%)	CFF (1.3%)	Propriétaire 1 (0.8%)	Propriétaire 2 (0.3%)
128'786.--	14'772.--	71'322.--	39'653.--	1'687.--	1'017.15	334.85

➤ Etude des phases SIA 41 à 53 (appel d'offres jusqu'à la réalisation)

La deuxième partie, qui a été mise à jour en 2020, concerne les phases SIA 41-51-52-53, c'est-à-dire de l'étude de l'appel d'offres jusqu'à la construction du projet (achèvement).

La proposition d'honoraires pour les prestations de l'ingénieur civil en tant que mandataire principal concerne les travaux pour le réaménagement de la route de la Vallée (route cantonale en localité), du chemin du Grand-Pré (route communale) et du chemin de Jolimont (route communale) devant être effectués pour répondre aux nouvelles exigences en termes de trafic, de mobilité douce et d'insertion urbaine.

La proposition est établie sur la base d'un coût de l'ouvrage estimé à 2'075'066 fr. (HT) et comprend l'ensemble des prestations à effectuer pour la réalisation de l'objet conformément au Règlement SIA 103, soit les phases partielles SIA 41 (appel d'offres), 51 (projet d'exécution), 52 (exécution de l'ouvrage) et 53 (achèvement).

Les honoraires sont calculés en fonction du projet mis à l'enquête. A noter que le bureau Monod-Piguet + Associés SA part du principe que les travaux seront réalisés en trois étapes, soit :

1. une première étape de 4 mois pour le secteur route de la Vallée ;
2. une seconde étape de 4 mois pour le secteur chemin de Jolimont et giratoire du Grand-Pré ;

3. et une dernière étape de 5 mois pour le secteur du Grand-Pré.

À noter que cette proposition ne comprend pas les honoraires d'autres mandataires, tels que le géomètre ou autres, et que ceux-ci devront être mandatés directement par le maître de l'ouvrage (la Commune) en cas de besoin. Ces honoraires seront inclus dans le préavis à venir de demande de crédit de réalisation du projet d'aménagement de la route de la Vallée, chemin de Jolimont – chemin du Grand-Pré.

Comme pour les phases SIA 31 à 33, les phases 41 à 53, dont le montant s'élève à 150'000 fr. HT (161'550 fr. TTC), la répartition financière s'effectue également sur le pourcentage mentionné dans la convention, à savoir :

Honoraires CHF HT	Mont-sur-Rolle (11.5%)	Rolle (55.4%)	Schenk SA (30.8%)	CFF (1.3%)	Propriétaire 1 (0.8%)	Propriétaire 2 (0.3%)
150'000.--	17'250.--	83'100.--	46'200.--	1'950.--	1'200.--	450.--

Le bureau Monod-Piguet + Associés SA connaît bien le dossier. La Municipalité propose de lancer les études selon la procédure de gré à gré des marchés publics en tenant compte des « valeurs-seuils et procédures applicables aux marchés non soumis aux traités internationaux ».

Champ d'application	Fournitures (valeurs-seuils en CHF)	Services (valeurs-seuils en CHF)	Construction (valeurs-seuils en CHF)	
			Second œuvre	Gros œuvre
<i>Procédure de gré à gré</i>	jusqu'à 100'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 300'000
<i>Procédure sur invitation</i>	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 500'000
<i>Procédure ouverte / sélective</i>	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2016-2021 / N° 58 de la Municipalité du 1^{er} mars 2021,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Décide d'adopter le préavis municipal N° 2016-2021 / N° 58 et d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 300'252. – TTC, relatif à l'aménagement de la route de la Vallée, du chemin de Jolimont et du chemin du Grand-Pré, pour toutes les phases SIA (31-53) ;
2. Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte N° 4300.501021, en vue de l'aménagement de la route de la Vallée, du chemin de Jolimont et du chemin du Grand-Pré ;
3. Valide le principe de la répartition financière selon la convention et invite les partenaires à s'acquitter de leur participation représentant les 44.6 % de la somme totale, soit Fr. 133'912.—TTC, qui sera refacturée et imputée sur le compte 4300.622000 ;
4. Autorise la Municipalité à avancer et à emprunter le montant total de Fr. 300'252.-- en francs suisses, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses ;
5. Autorise la Municipalité à amortir le montant à charge de la Commune, soit Fr. 166'340.—TTC , sur une période de 5 ans, à raison de Fr. 33'268.-- par année, à porter en compte dès le budget 2022.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 1^{er} mars 2021

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Denys Jaquet



Le Secrétaire



Julien Bocquet

1^{re} séance avec la Commission : lundi 22 mars 2021 à 19h00.

Municipaux délégués : Mme Françoise Tecon et M. Loïc Haldimann

Affaire N° 43.03 / 20-0030